



Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale

Du 26 février 2026

Rapport n° 01/26

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2026

Rapporteur : Julie GUINAND-BOIRON

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB), un débat permet de définir les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré, et éventuellement, les exercices suivants. Ce débat constitue une étape préliminaire et obligatoire de la procédure budgétaire mais il n'a en lui-même aucun caractère décisionnel.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales, et permet aux membres du conseil d'administration d'exprimer leurs vues sur des choix politiques et budgétaires d'ensemble.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312.-1
Vu le Code de l'Action sociale et des familles, notamment son article R123-19
Vu le règlement intérieur du CCAS, article 13
Vu le rapport présenté,

Il est proposé de :

- **Prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'année 2026 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.**

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Centre Communal d'Action Sociale

Annexe de la délibération n°1-26

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mornant est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, et ce dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.

Selon la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 et l'article L.2312-1 du CGCT, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédents le vote du budget.

Ce rapport donne lieu un débat qui est acté par une délibération spécifique.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

Croissance et inflation

La croissance mondiale marque un ralentissement progressif : après 3,3 % en 2024, elle devrait s'établir à 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026, selon le FMI et l'OCDE. Les économies avancées enregistrent une croissance atone (autour de 1,5 %), tandis que les pays émergents et en développement maintiennent un rythme plus soutenu (juste au-dessus de 4 %). L'inflation mondiale poursuit sa décrue, mais reste supérieure aux objectifs dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis, où elle est attendue à 3 % en 2025, contre 2 % initialement prévu

Risques et incertitudes

- Protectionnisme et tensions commerciales : La multiplication des barrières douanières (notamment entre les États-Unis, la Chine et l'Europe) pèse sur les chaînes d'approvisionnement et renchérit le coût des biens manufacturés. L'OCDE et le FMI soulignent que cette montée du protectionnisme pourrait raviver l'inflation et fragiliser les économies dépendantes du commerce international
- Géopolitique : Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que les tensions sino-américaines, maintiennent un climat d'incertitude élevé, avec des répercussions sur les prix de l'énergie et des matières premières.
- Dette publique et conditions financières : Les pays émergents sont particulièrement exposés à la hausse des taux d'intérêt et au tarissement des financements internationaux, ce qui accroît les risques de troubles sociaux et politiques

Impacts pour les communes françaises

- Hausse des coûts : Les tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières (acier, béton, etc.) alourdissent les budgets d'investissement et de fonctionnement des collectivités.
- Pression sur les subventions : La dégradation de la conjoncture mondiale pourrait entraîner une réduction des aides européennes et nationales, notamment pour les projets de transition écologique ou d'infrastructures.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE EUROPEEN

Croissance et inflation

La zone euro connaît une croissance modeste, avec une légère accélération attendue en 2026, mais restant inférieure à 1,5 %. La Commission européenne et la BCE prévoient une croissance de 1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026, portée par la demande intérieure et une reprise progressive de l'investissement, notamment en Allemagne. L'inflation, après avoir atteint 6,4 % en 2023, devrait revenir à 2 % en 2026, mais avec des tensions persistantes sur les services

Défis structurels

- Politique monétaire : La BCE maintient une prudence dans la baisse des taux, malgré une inflation en voie de normalisation, pour éviter un rebond inflationniste. Les taux directeurs restent restrictifs, limitant l'accès au crédit pour les collectivités et les entreprises.
- Dette publique : Le déficit public moyen de la zone euro devrait reculer à 2,8 % du PIB en 2026, mais la France et quelques autres pays restent en dehors des critères de Maastricht, avec des niveaux d'endettement élevés.
- Transition écologique : Les besoins d'investissement pour la décarbonation sont massifs, mais les financements publics et privés peinent à suivre, notamment pour les petites collectivités.

Impacts pour les communes

- Baisse des dotations : La rigueur budgétaire imposée par Bruxelles et les États membres se traduit par une réduction des concours financiers aux collectivités locales.
- Nécessité de mutualisation : Les communes doivent optimiser leurs dépenses, mutualiser les services, et rechercher des partenariats publics-privés pour financer leurs projets.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Croissance et finances publiques

La France enregistre une croissance molle : +0,9 % en 2025 et +1 % en 2026, selon l'Insee et la Banque de France. Cette reprise timide est portée par la consommation des ménages et une légère amélioration de l'investissement, mais reste freinée par un chômage élevé (7,7 % fin 2025, 7,8 % en 2026) et une inflation qui remonte légèrement (1,5 % en juin 2026), tirée par les prix de l'énergie

Défis budgétaires et sociaux

- **Déficit public** : Le déficit devrait rester supérieur à 5 % du PIB en 2025-2026, avec une dette publique approchant 120 % du PIB, limitant la marge de manœuvre de l'État et des collectivités. La charge de la dette pourrait ainsi devenir le 1er poste de dépense de l'Etat, devant l'éducation et la défense.
- **Reprise légère de l'inflation** : l'inflation, qui, depuis février, "oscille autour des +1%", risque de se redresser" un peu, à + 1,5% sur un an en juin 2026, précise l'Insee. L'Institut souligne que cette hausse est "portée principalement par les prix de l'énergie", avec un effet de comparaison défavorable avec la forte baisse observée en février 2025. Les prix alimentaires pourraient également connaître un rebond.
- **Pouvoir d'achat** : Malgré un léger rebond des salaires, le pouvoir d'achat des ménages reste sous pression, avec une consommation atone (+0,3 % par trimestre jusqu'à mi-2026)
- **Emploi et services publics** : La fonction publique territoriale est touchée par des suppressions de postes et des gels budgétaires, ce qui complique le maintien des services publics locaux. Le taux de chômage pourrait grimper un peu, à 7,8% mi-2026 (contre 7,7% au troisième trimestre). En cause notamment : le repli de l'alternance, qui a pourtant "nettement contribué à la hausse passée de l'emploi total". La baisse de l'aide à l'embauche des apprentis, depuis février, risque en effet de faire disparaître 64 000 emplois sur un an, à mi-2026. La hausse attendue du chômage est aussi une conséquence de la loi pour le plein-emploi, puisque depuis janvier, certaines personnes sont désormais comptabilisées comme des demandeurs d'emploi (bénéficiaires du revenu minimum RSA, jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, certaines personnes en situation de handicap...).

Impacts pour les communes

- **Pression sur les budgets** : La baisse des dotations de l'État, la hausse des dépenses sociales (RSA, logement) et les obligations de transition écologique (ZFE, rénovation énergétique) contraignent les budgets communaux.
- **Recherche de financements alternatifs** : Les communes doivent diversifier leurs sources de revenus (fiscalité locale ciblée, subventions européennes, partenariats) et prioriser les investissements.

Sources et données clés

FMI, OCDE, Commission européenne, BCE, INSEE, Banque de France (rapports 2025-2026).

Projections budgétaires françaises (Loi de finances 2026, PLFSS).

Observatoires locaux (chambres de commerce, agences régionales, fédérations de collectivités)

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Un contexte plus que jamais incertain

Pour la deuxième année consécutive, le processus d'adoption de la Loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques. En raison de cette instabilité politique actuelle et de l'absence d'adoption du PLF pour 2026, il est encore difficile, au moment de la rédaction de ce rapport, d'en déterminer précisément son contenu définitif.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE A MORNANT

Le CCAS a été sollicité par des demandeurs en difficultés pour des aides financières dues aux coûts des énergies et des produits essentiels.

Les rendez-vous pour des conseils, des suivis, des demandes d'aides pour des situations difficiles ont été nombreux.

DONNEES RETROSPECTIVES DU BUDGET du CCAS 2020 - 2025

Le budget du CCAS est autonome depuis 2019.

RETROSPECTIVE DES BUDGETS 2020 -2025

COMPTE ADMINISTRATIF							
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			TOTAL
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat
2020	70 991,94 €	88 802,38 €	17 810,44 €	0,00 €	108,00 €	108,00 €	17 918,44 €
2021	40 032,25 €	94 096,20 €	54 063,95 €	7 980,00 €	7 108,04 €	-871,96 €	53 191,99 €
2022	94 866,04 €	132 754,69 €	37 888,65 €	4 873,64 €	12 673,64 €	7 800,00 €	45 688,65 €
2023	133 340,41 €	130 376,40 €	-2 964,01 €	6 688,20 €	11 081,86 €	4 393,66 €	1 429,65 €
2024	119 480,06 €	128 189,05 €	8 708,99 €	7 898,00 €	8 304,44 €	406,44 €	9 115,43 €
2025	113 226,68 €	116 392,29 €	3 165,61 €	3 218,00 €	5 671,72 €	2 453,72 €	5 619,33€

BUDGETS FONCTIONNEMENT 2020 – 2025



RETROSPECTIVE SUR LES AIDES ATTRIBUEES DEPUIS 2020

AIDES ALLOUEES	
2020	31 949,52 €
2021	29 462,17 €
2022	36 074,50 €
2023	36 859,26 €
2024	16 949,97 €
2025	13 047,05 €

La baisse des aides depuis 2024 est due à :

- un examen plus approfondi lors de l'étude des demandes d'aide financière pour accorder plus de prêts du CCAS
- une orientation des demandeurs vers l'office du pouvoir d'achat ou les assistantes sociales
- des prêts accordés plus nombreux
- le transfert des subventions aux associations à la commune



Attention : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prêts remboursables qui sont comptabilisés en investissement

RETROSPECTIVE DES AIDES NON-REMBOURSABLES

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AIDES FINANCIERES						
Loyer	1 939,15	4 665,55	4 046,24	897,66		1 240,00
Frais funéraires	2 275,00	1 004,00	2 250,00		1 047,00	
Frais de santé / mutuelle						902,78
Insertion professionnelle						
Transports				300,00		
Secours d'urgence	7 200,00	115,75	486,86	964,17	350,83	415,92
Aides diverses	4 882,08	4 351,00	9 100,00	2 249,31	3 469,52	4 766,56
Energies			2 634,75	323,22	334,75	
Médiation familiale	480,00	240,00	552,00			
Subventions aux associations	2 150,00	3 480,00		4 200,00	6 500,00	
Appels à projets				15 000,00		
SOUS TOTAL	18 926,23	13 856,30	19 069,85	23 934,36	11 702,10	7 325,26
DISPOSITIFS MIS EN PLACE A MORNANT						
Kit bioéthanol	150,00					
Vélos à assistance électrique	6 500,00	8 200,00	8 390,58	6 504,49	2 291,31	
Pass'ton permis	360,00	1 937,97	1 397,04	835,50	367,67	202,00
Passeport Junior Adapté	6 013,29	4 967,90	6 545,53	4 978,15	2 413,24	4 487,67
Passeport compétition	0,00		143,90	80,00	34,86	381,97
Classes découvertes			527,60	334,25	83,79	536,15
Pass' Premiers Secours				192,50	57,00	114,00
SOUS TOTAL	13 023,29	15 105,87	17 004,65	12 924,89	5 247,87	5 721,79
TOTAL	31 949,52	28 962,17	36 074,50	36 859,25	16 949,97	13 047,05

Pour 2025, les aides représentent :

- 8 secours d'urgence alimentaire
- 7 aides financières

Et pour les dispositifs mis en place par le CCAS :

- 1 Pass'ton permis
- 81 Passeports Junior
- 8 Passeports compétition
- 2 Pass' Premiers Secours
- 7 aides classes découvertes pour l'année 2024/2025

CONSTITUTION DU BUDGET DU CCAS POUR L'ANNEE 2026

RESULTAT COMPTABLE DE L'ANNEE 2025 :

- Excédent en section de fonctionnement de 3 165,61€
- Excédent en section d'investissement de 2 453,72€

Le CCAS sollicitera une subvention de 76 500 € auprès de la commune.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'année 2026 débute dans un contexte mondial délicat. Les besoins sociaux des familles et des personnes fragilisées, déjà identifiés, sont de plus en plus forts. Il est néanmoins nécessaire d'anticiper des besoins non connus à ce jour

Le CCAS souhaite renforcer ses services et ses missions auprès de l'ensemble des Mornantais et continuer à s'ouvrir au-delà des démarches d'aides sociales. Il mène des actions en faveur des jeunes, des personnes âgées, des familles, de la prévention de santé et du handicap et souhaite renforcer le principe de la « solidarité réciproque » grâce à la « M@ison du bénévolat ».

Au vu de la crise économique et de son impact sur les populations les plus fragiles, la Commune souhaite poursuivre son soutien aux actions du CCAS.

Elle soumettra au vote du Conseil Municipal une subvention de 76 500€.

Le CCAS assure ses obligations qui se déclinent ainsi :

- L'accueil et les renseignements divers
- L'instruction des dossiers d'aide sociale légale et extra-légale
- Les bons d'urgence alimentaire
- La domiciliation des personnes sans domicile stable
- Le recensement des personnes vulnérables (plan canicule, plan grand froid)
- La tenue à jour et suivi du plan canicule et du plan grand froid
- La gestion des logements sociaux

Le CCAS maintient son engagement pour renforcer ses actions existantes en menant une politique forte en direction des aînés, des familles, du handicap et de la prévention santé en partenariat avec nos partenaires locaux, associatifs et institutionnels :

➤ En faveur des aînés

- Semaine bleue en partenariat avec la COPAMO
- Relations avec les partenaires : la MDR (Maison du Département du Rhône), l'EHPAD de Mornant, l'ADMR, l'AMAD, etc...
- Repas pour les aînés.
- Colis de fin d'année pour les personnes de 70 ans et +, seules et sans enfant, vivant à domicile
- Goûter animé pour tous les résidents de l'EHPAD et du foyer de vie pour la St Nicolas.
- Organisation d'un voyage en mai et en octobre.
- Organisation de sorties loisirs solidaires dans le cadre dispositif Pass'Loisirs Séniors.

➤ En faveur des familles et des jeunes :

avec le maintien en 2026 des différents dispositifs :

- Passeport Junior
- Passeport compétition
- Pass' ton permis
- Aide aux classes découvertes

Et sur la partie « investissement »

- Aides remboursables pour caution d'accès au logement

➤ En faveur de la prévention santé :

Les actions menées avec les partenaires locaux, associatifs et institutionnels, autour de la prévention de la santé sont un axe fort du CCAS :

- Octobre rose
- Maintien de partenariats : Ligue contre le cancer, MTRL
- Continuité du dispositif Pass' Premiers Secours mis en place en 2023 qui propose des formations diplômantes pour le PSC destinées aux associations et au grand public avec participation de 50% du CCAS pour les membres et professeurs des associations.
- Continuité de l'initiation gratuite aux gestes de premiers secours pour le grand public

- Réflexion sur des actions de sensibilisation aux dons d'organes.

➤ **En faveur du handicap :**

- Mise en place d'actions de sensibilisation aux divers handicaps en lien avec les écoles, la maison de retraite, les associations
- Organisation de moments de sensibilisation par l'association « 2 P'tits Pas Pour Demain » en partenariat avec le CCAS
- Rencontres régulières avec le COPIL handicap formé avec nos partenaires locaux (2 P'tits Pas Pour Demain – IMPRo – ESAT – Foyer de l'Arc – la CPTS – Fondation Germaine Revel)

Pour éviter une stigmatisation et préserver l'anonymat des personnes bénéficiant d'aides et adhérent au dispositif de « solidarité réciproque », le CCAS les invite à s'inscrire à la « M@ison du Bénévolat » pour intégrer le listing commun.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026

Pour un budget de 122 000€

Dépenses :

- Sorties Pass'Loisirs Séniors
- Voyages séniors
- Manifestations diverses : repas des aînés,
- Maintenance et location des défibrillateurs
- Charges de personnel
- Aides financières accordées en commission et dans le cadre des dispositifs

Recettes :

- Inscriptions aux sorties, voyages, repas...
- Subvention de la commune et de la CARSAT (Transports voyages)
- Dons

BUDGET INVESTISSEMENT 2026

Pour un budget de 8 000€

Dépenses :

- Prêts remboursables.

Recettes :

- Remboursements des prêts.

L'ANNEE 2026 SERA MARQUEE PAR UNE VIGILANCE ACCRUE

En raison de l'instabilité mondiale et de la crise économique sans précédent, le CCAS devra rester vigilant envers la population fragilisée mais aussi rester attentif à l'ensemble des Mornantais.

Le contexte économique et social fera certainement apparaître d'autres problématiques que le CCAS devra anticiper.

Le CCAS renforcera aussi ses liens et son accompagnement de nos partenaires associatifs et institutionnels (banque alimentaire, SOS familles).

Pour optimiser l'accompagnement des usagers qu'il rencontre, le CCAS continuera également d'intensifier sa collaboration avec l'office du pouvoir d'achat mise en place en 2024 pour les épauler et les guider pleinement.



Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Du 26 février 2026

Rapport n° 02/26

Objet : Autorisation des dépenses d'investissement avant vote du budget 2026

Rapporteur : Julie GUINAND-BOIRON

I. Contexte

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril en année d'élections municipales, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

II. Proposition

Il est proposé, jusqu'au vote du budget 2026, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, soit un montant maximum 1 837.50 € (le CCAS n'a pas de remboursement d'emprunt). En effet, le CCAS peut être sollicité par des mornantais en difficultés et avoir besoin d'accorder de nouveaux prêts d'ici avril 2026.

Chapitre	Libellé	Montant
2745	Avances remboursables	1 837.50

Par conséquent, il est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, d'ici le vote du budget 2026 ;**
- **DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président du CCAS à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et signer tout document afférent à ce rapport.**